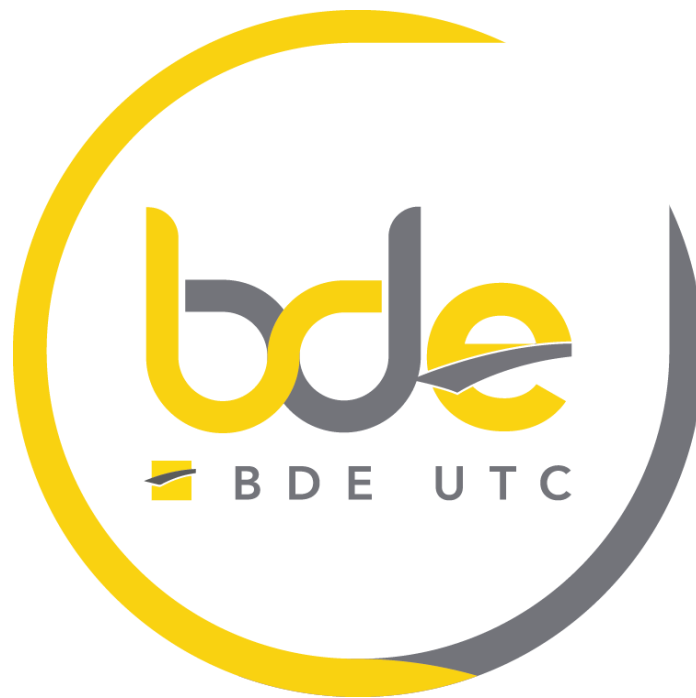


BDE-UTC

Procès-verbal

Conseil d'administration

6 septembre 2022



Le procès-verbal comporte 5 pages.

Bureau des Etudiants de l'Université de Technologie de Compiègne
Université de Technologie de Compiègne, Rue Roger Couttolenc - 60200 Compiègne
Téléphone: 03 44 23 43 85 - Mail: bde@assos.utc.fr
<https://assos.utc.fr/bde>

Ouverture du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration (CA) du BDE-UTC s'est ouvert à 19h13 le mercredi 6 septembre 2022 en FA309.

Pour rappel, les CA du BDE-UTC sont soumis aux articles 18 à 22 des statuts du BDE-UTC.

Il est notamment stipulé que « sont membres du CA :

- Les membres du bureau restreint du BDE-UTC
- Le président, le trésorier, le secrétaire de chaque pôle

Les voix délibératives sont réparties comme suit :

Une voix par membre du bureau restreint du BDE-UTC soit 6 voix ;

Deux voix par représentant de pôles, soit 6 voix par pôle. »

Membres

Etaient présents :

PRÉNOM	NOM	ASSOCIATION	POSTE	PROCURATION	VOIX
Solène	Desvaux de Marigny	BDE	Secrétaire générale	—	1
Clara	Bosquelle	PAE	Présidente	Julie Cotte	2
Basile	Copin	PSEC	Président	—	2
Emmie	Cassard	PSEC	Trésorière	—	2
Maxime	Richard	PAE	Trésorier		2
Line	Gass	PSEC	Secrétaire générale	—	2
Antoine	Jossic	PVDC + BDE	Trésorier	—	3
Juliette	Bergerot	BDE	VP Locaux	Solène Desvaux de Marigny	1
Julie	Cotté	PAE	Secrétaire	—	2
Maxence	Valet	PTE	Président	—	2
Robin	Dereux	BDE	Président	—	1
Felix	Brossard	BDE	VP Com	—	1

Anna	Desandes	PTE	Trésorière	Maxence Valet	2
Timothé	Dufour	PTE	Secrétaire	–	2

Total des voix : 25

Etaient aussi invités: Daphné Engrand et Clément Mathieu.

Ordre du jour

Comme annoncé dans le mail du mercredi 30 août 2022, l'ordre du jour définitif est le suivant :

- Proposition de modification des statuts du BDE : Article 10, 14 et 15 ;
- Modification de règlement intérieur : Article 6 (conditionné à l'acceptation de la modification des statuts précédente par l'Assemblée Générale) ;
- Proposition de modification des statuts du BDE : Article 0, 8 et 9 ;
- Modification de règlement intérieur : Article 2, 3 et 12 (conditionné à l'acceptation de la modification des statuts précédente par l'Assemblée Générale).

Modification des articles 2, 3 et 12 du Règlement Intérieur du BDE

Résultat du vote relatif à la modification des articles 2, 3 et 12 des RI :

- abstention : 2 voix
- blanc : 0 voix
- contre : 0 voix
- pour : 23 voix

La modification des articles 2, 3 et 12 du RI du BDE est approuvée à l'unanimité des voix exprimées, sous condition de l'acceptation de la modification des statuts par l'Assemblée Générale.

Proposition de modification des articles 8 et 9 des statuts du BDE

Résultat du vote relatif à la proposition de modification des articles 8 et 9 des statuts:

- abstention : 2 voix
- blanc : 0 voix
- contre : 0 voix
- pour : 23 voix

La proposition de modification des articles 8 et 9 du BDE est approuvée à l'unanimité des voix exprimées. La modification des statuts ne sera applicable qu'après acceptation par l'Assemblée Générale.

Proposition de modification de l'article 0 des statuts du BDE

Résultat du vote relatif à la proposition de modification de l'article 0 des statuts:

- abstention : 1 voix
- blanc : 0 voix
- contre : 0 voix
- pour : 24 voix

La proposition de modification de l'article 0 du BDE est approuvée à l'unanimité des voix exprimées. La modification des statuts ne sera applicable qu'après acceptation par l'Assemblée Générale.

Modification de l'article 6 du Règlement Intérieur du BDE

Résultat du vote relatif à la modification de l'article 6 des RI :

- abstention : 1 voix
- blanc : 6 voix
- contre : 0 voix
- pour : 18 voix

La modification de l'article 6 du RI du BDE est approuvée à l'unanimité des voix exprimées, sous condition de l'acceptation de la modification des statuts par l'Assemblée Générale.

Proposition de modification des articles 10, 14 et 15 des statuts du BDE

Résultat du vote relatif à la proposition de modification des articles 10, 14 et 15 des statuts:

- abstention : 1 voix
- blanc : 6 voix
- contre : 0 voix
- pour : 18 voix

La proposition de modification des articles 10, 14 et 15 du BDE est approuvée à l'unanimité des voix exprimées. La modification des statuts ne sera applicable qu'après acceptation par l'Assemblée Générale.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil d'Administration du BDE-UTC est clos par le président de séance à 20h31.

Le président de la séance
Robin Dereux

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'RDereux', with a horizontal line drawn through it.

La secrétaire de la séance
Solène Desvaux

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. Marigny'.